

AIEHJ
Association intercommunale des Eaux du Haut-
Jorat
A l'att. de M. Wilson Cardoso
Route de Peyres-Possens 27

Analyse n°118856

1062 Sottens

dossier traité par M. F. Khajehnouri
tél. direct 021 315 99 21
e-mail direct: fereidoun.khajehnouri@lausanne.ch
notre référence: CL 00.AIEHJ.118856

Lausanne, le 29-03-2023

Rapport d'analyses

N° échantillon	CL 00.AIEHJ.118856	Provenance de l'échantillon	Association AIEHJ
Date prélèvement	15-03-2023	Lieu de prélèvement	Ext-1 - Sources du Chaucaux
Méthode de prélèvement	MON-EPR-01	Code canton	2811 - eau de boisson au captage (non-traitée)
Date d'analyse	22-03-2023 au 27-03-2023	Préleveur	Client externe

Métabolites Chlorothalonil (3 composés)

Méthode	Paramètre	Résultat	Unité	Norme
MON-ALA-76	R417888	<25	ng/L	
MON-ALA-76	R471811	<25	ng/L	
MON-ALA-76	SYN507900	<25	ng/L	

VM: Valeur maximale selon OPBD** VI: Valeur indicative selon OPBD** VE : Valeur d'expérience selon directive W12 de la SSIGE ***

* Méthodes faisant partie du domaine accrédité

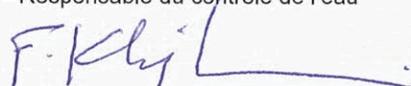
** Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public

*** Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux

Rapport d'analyses

N° échantillon	CL 00.AIEHJ.118856	Provenance de l'échantillon	Association AIEHJ
Date prélèvement	15-03-2023	Lieu de prélèvement	Ext-1 - Sources du Chauxaux
Méthode de prélèvement	MON-EPR-01	Préleveur	Client externe

Responsable du contrôle de l'eau



Fereidoun Khajehnouri
Dr ingénieur – chimiste

Le rapport d'analyse ne doit pas être reproduit partiellement, sans approbation écrite du laboratoire du service de l'eau.
Des renseignements complémentaires sur les méthodes d'analyse utilisées peuvent être obtenus auprès du laboratoire.
Nous attirons votre attention sur le fait que si l'échantillon que vous nous avez confié n'a pas été prélevé par notre laboratoire, notre responsabilité ne saurait être engagée au-delà de la partie strictement analytique.
Les résultats concernent que l'échantillon soumis à l'analyse.